

Bernadette Plumelle

Le point sur...

Québec : dix ans après, la contestation des grands principes de la réforme

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Bernadette Plumelle, « Québec : dix ans après, la contestation des grands principes de la réforme », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 44 | avril 2007, mis en ligne le 27 juin 2011, consulté le 10 janvier 2016. URL : <http://ries.revues.org/102>

Éditeur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

<http://ries.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://ries.revues.org/102>

Document généré automatiquement le 10 janvier 2016. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Bernadette Plumelle

Le point sur...

Québec : dix ans après, la contestation des grands principes de la réforme

Pagination de l'édition papier : p. 12-15

- 1 Au Québec, les principes de la réforme éducative, appelée également « nouveau pédagogique » sont fortement contestés actuellement. Les réticences qui s'expriment émanent de l'ensemble du corps social, parents, enseignants, universitaires ou hommes politiques ; les journaux s'en font l'écho et participent même, pour certains, à sa remise en cause.
- 2 Les critiques sont multiples. Elles portent sur l'abandon de l'acquisition des connaissances pour celui des compétences ; l'absence de redoublement et un système de notation trop complexe¹. La controverse porte également sur les programmes et le langage utilisé, l'expression « compétence transversale » est brocardée ; le vocabulaire des pédagogues est moqué et renforce le rejet de la réforme.
- 3 Implantée dans le cycle primaire à partir de l'an 2000, cette réforme commence à être mise en œuvre dans le cycle secondaire. Un rapport préliminaire d'enquête sur les résultats scolaires a été déposé en août 2006. Il a révélé un recul de la maîtrise du français chez les élèves qui intègrent le cycle secondaire, ce qui a eu un retentissement très important. À la suite de cette évaluation, le ministre, Jean-Marc Fournier, a décidé de créer une structure de réflexion : la Table de pilotage du nouveau pédagogique². En décembre 2006, celle-ci a publié un rapport final d'évaluation : *Bilan de l'application du programme de formation de l'école québécoise – enseignement primaire*³ accompagné de recommandations.

Historique de la réforme

- 4 Des universitaires, spécialistes de l'éducation, ont été consultés pour l'élaboration de la réforme et leurs travaux ont influencé le ministère québécois de l'Éducation dans la mise sur pied de sa réforme. Celle-ci a deux caractéristiques qui la distinguent de l'enseignement traditionnel : la pédagogie du projet et un curriculum par compétences. De plus, l'instauration de la différenciation pédagogique veut prendre en compte les différences individuelles des élèves dans l'enseignement comme dans l'évaluation.
- 5 Le 24 octobre 1996, la grande réforme de l'éducation est annoncée à la suite des États généraux de l'éducation (1995-1996)⁴. Appliquée à partir de 2000, elle est conçue pour corriger les faiblesses du système éducatif québécois. Le slogan en était à l'époque « la réussite éducative pour tous » et sept lignes d'action prioritaires étaient définies : l'accueil dès la petite enfance ; un recentrage sur les matières essentielles ; une autonomie plus grande des écoles ; la réforme de la formation professionnelle et technique ; la consolidation et la rationalisation de l'enseignement supérieur et le développement de la formation continue. L'élévation du niveau de culture générale était également une priorité.
- 6 Au moment de sa mise en place, le gouvernement de l'époque s'est trouvé en butte à une opposition du monde enseignant (grèves, boycottage des activités parascolaires) parce que les nouveaux programmes entraînaient une augmentation des tâches. Pourtant, cette réforme a été mise en œuvre progressivement à l'école primaire.

Les obstacles et les oppositions à la réforme

- 7 Les oppositions actuelles à la réforme se sont cristallisées autour de notions telles que compétence disciplinaire/compétence transversale ; pédagogie du projet/enseignement transmissif renvoyant plus généralement à deux modèles éducatifs très différents.
- 8 La pédagogie du projet fait l'objet de contestations ; certains spécialistes de l'éducation considèrent qu'elle ne permet pas à l'enfant un enseignement structuré et que la prise en

compte de la culture première de l'enfant se fait au détriment d'une acquisition d'une culture universelle. Pour eux, les approches par découverte n'ont pas fait leurs preuves et la différenciation pédagogique profite plus aux enfants aux bons résultats et de milieu aisé qu'aux enfants ayant des difficultés scolaires⁵.

9 Les promoteurs de la réforme identifient *a posteriori* ses faiblesses. Il y a eu une incompréhension entre les spécialistes de la pédagogie et les parents et enseignants, ces derniers la jugeant très compliquée. Claude Lessard, un de ses concepteurs, juge la construction des programmes abstraite, trop compliquée et trop détaillée (six mille objectifs définis pour le cycle secondaire), ce qui a eu pour conséquence une perception négative de la réforme par les enseignants. Les programmes ont été vécus comme un carcan les privant de toute autonomie professionnelle. De plus, ils n'ont pas reçu la formation les mettant en mesure d'appliquer la réforme. Enfin, l'absence de redoublement a été vécue comme une difficulté supplémentaire insuffisamment prise en compte par les autorités éducatives.

10 Le curriculum par compétences a été mis en place sans que l'on réfléchisse au mode d'évaluation spécifique à cette approche. Dans un entretien⁶, Philippe Perrenoud, dont les travaux ont fortement influencé le renouveau pédagogique, souligne « la relative légèreté des systèmes éducatifs qui mettent en place des curricula par compétences avant de savoir comment les évaluer ». La notation, par exemple, a cristallisé contestation et inquiétude ; la lecture du bulletin scolaire a été jugée illisible et le mode d'évaluation des compétences transversales n'a pas été expliqué.

11 Philippe Perrenoud analyse, par ailleurs, les réticences fortes des classes moyennes comme un « réflexe de classe ». En introduisant d'autres modes d'apprentissage qui ne sont pas des apprentissages transmis à l'intérieur de la famille, en « brisant » des manières d'enseigner communes aux enseignants et parents d'origine sociale aisée, ces réformes scolaires profitent plus largement aux enfants des classes populaires.

12 Le secteur scolaire privé a connu une croissance significative alors que le réseau public a perdu soixante mille élèves environ. Et la publication des palmarès d'établissements des secteurs privés et publics exacerbe la concurrence entre les écoles des réseaux publics et privés et au sein même du réseau public, surtout en milieu urbain. La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le syndicat enseignant, demande l'arrêt progressif des subventions à l'enseignement privé car il craint un « apartheid scolaire ».

Les correctifs apportés

13 La Table de pilotage réaffirme, dans son rapport de 2006, la nécessité de maintenir les grandes orientations de la réforme et de poursuivre sa mise en œuvre ; elle considère néanmoins nécessaire d'en revoir certains éléments et ses conditions d'implantation. Des recommandations sont faites dans six domaines.

14 Au cycle primaire, le nombre de savoirs essentiels, de compétences transversales et disciplinaires est fortement limité. Pour le cycle secondaire, le programme est passé de 2 600 pages à 630 pages. Parallèlement, la loi sur l'instruction publique reconnaît une autonomie aux enseignants.

15 La nouvelle réforme reconnaît explicitement la possibilité de prolonger d'une année la durée du primaire pour qu'un élève puisse reprendre ce qu'il n'a pas maîtrisé durant son parcours scolaire et une somme de cent millions de dollars canadiens supplémentaires a été accordée pour payer un personnel d'appui aux enseignants dans la remise à niveau de leurs élèves.

16 Les grands objectifs d'apprentissage sont réaffirmés avec le renforcement des disciplines fondamentales comme le français ou l'anglais langue d'enseignement, les mathématiques ou les sciences. L'enseignant doit se concentrer sur le développement des compétences disciplinaires même si les compétences transversales restent au programme.

17 Les programmes de formation seront rédigés de façon à être compris non seulement par les enseignants mais également par les parents.

18 L'évaluation sera centrée sur les connaissances et les compétences disciplinaires. Pour autant, l'évaluation des compétences transversales ne sera pas totalement abandonnée et, en 2008, au moins l'une d'elles sera évaluée de manière obligatoire. Les bulletins scolaires devront être

compréhensibles par tous. Les enseignants pourront décider des formes de bulletins en lien avec les parents et après approbation des directeurs d'école.

19 Le système éducatif québécois est jugé positivement à l'extérieur du pays. Les élèves québécois réussissent bien aux épreuves internationales et le renouvellement de l'enseignement de certaines matières, comme les mathématiques, par l'approche dite de résolution de problèmes, a pu contribuer à cette réussite. Les évaluations nationales montrent que les élèves travaillent mieux en équipe, qu'ils font plus facilement des recherches et sont moins anxieux.

20 Décidée il y a dix ans, la réforme scolaire en cours de réalisation a besoin d'être recentrée autour de ses trois orientations fondamentales : recentrage sur les savoirs essentiels, égalité des chances et rehaussement culturel. Les partisans de la réforme se sont mobilisés⁷, ont signé un manifeste pour sa défense et les Commissions scolaires soutiennent les orientations fondamentales de la réforme.

21 Amorcée dans les années soixante, la réforme du système éducatif québécois peut afficher un bilan positif. En quelques décennies seulement, le pays a su bâtir un solide système d'éducation et a permis un accès à une éducation de qualité pour tous. Pourtant, « encore trop d'élèves décrochent et quittent l'école avant d'avoir reçu une formation qualifiante, avant d'avoir pu développer leur plein potentiel. Pour pallier cette situation, l'école québécoise a le devoir de déployer tous les efforts afin de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves et les préparer à être compétents pour relever les défis de leur siècle, le XXI^e siècle. Ces efforts essentiels se traduisent par le renouveau pédagogique »⁸.

22 Dans les sociétés démocratiques, le débat sur l'école et ses finalités est permanent et l'instauration de réformes amplifie les clivages en renvoyant à des modèles éducatifs très prégnants. Tenants de la réforme et opposants s'affrontent, relayés par les médias. Différents obstacles peuvent empêcher le développement de la réforme du secondaire : l'attitude d'enseignants centrés sur les savoirs disciplinaires et critiques vis-à-vis de certains éléments de la réforme ; la composition de classes avec des élèves ayant des difficultés d'apprentissage et de comportement ; l'existence d'un marché scolaire, frein d'ordre économique ; enfin, les hésitations du pouvoir politique. La réforme est à mi-parcours ; ses effets ne peuvent encore être totalement évalués et pourront être mesurés à moyen terme, voire à l'échelle d'une génération. Le « temps » politique est différent. L'actuel gouvernement a réaffirmé sa décision de poursuivre la mise en œuvre de la réforme. Y parviendra-t-il ?

Notes

1 Il existe deux systèmes de notation par lettres : le premier quantifie les résultats par discipline ; l'autre évalue l'acquisition des « compétences transversales ».

2 Elle est composée de représentants des enseignants et des comités de parents, de directeurs d'établissements, de dirigeants de commissions scolaires ainsi que d'experts universitaires.

3 Il est consultable en ligne sur le site du ministère : <http://www.mels.gouv.qc.ca/renouveau/pdf/TablePilotageRenouvPedFinal.pdf>

4 On trouvera un descriptif du système éducatif québécois dans le numéro 29 de la *Revue internationale d'éducation de Sèvres* (mars 2002) « L'élève, façons d'apprendre ».

5 Clermont Gauthier dans le n° 40 de la *Revue internationale d'éducation de Sèvres* (décembre 2005), « La réforme éducative entre intention et réalité » (pp. 54-56), porte un regard très critique sur les choix pédagogiques de la réforme.

6 Philippe Perrenoud, universitaire suisse, In *Formation et profession*, vol. 11, n° 1, avril 2005, p. 5-15.

7 Une déclaration a été rendue publique en novembre 2006 en faveur de la réforme : *Au nom de ses finalités, poursuivre et réussir la réforme engagée*.

8 Extrait d'un communiqué de « la Table pédagogique ».

Pour citer cet article

Référence électronique

Bernadette Plumelle, « Québec : dix ans après, la contestation des grands principes de la réforme », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 44 | avril 2007, mis en ligne le 27 juin 2011, consulté le 10 janvier 2016. URL : <http://ries.revues.org/102>

Référence papier

Bernadette Plumelle, « Québec : dix ans après, la contestation des grands principes de la réforme », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 44 | 2007, 12-15.

À propos de l'auteur

Bernadette Plumelle

Responsable du Centre de ressources documentaires du CIEP.

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Entrées d'index

Mots-clés : enseignement secondaire, enseignement supérieur, réforme de l'enseignement, système éducatif

Géographique : Québec, Canada